

STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL



PROFIL DE LA PROMOTION 2026



Chiffres clés

- 96 stagiaires entrés en formation le 05 janvier 2026
- 80 % femmes et 20 % d'hommes
- Moyenne d'âge : 42 ans
- 17 % des stagiaires sont issus du secteur privé, 28 % des professions libérales, 54 % de la fonction publique et 1 % militaire
- 7 % des stagiaires ont un doctorat en droit
- 81 % des stagiaires ont un diplôme de niveau bac + 5 (*56% d'entre eux en droit*) et 12 % ont un diplôme de niveau bac +4

Table des matières

I- ORIGINE DU RECRUTEMENT	4
II- DONNEES CHIFREES DU CONCOURS PROFESSIONNEL	4
1. EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS AU CONCOURS PROFESSIONNEL.....	4
2. REPARTITION DES CANDIDATURES AU CONCOURS PROFESSIONNEL	4
3. TAUX DE SELECTIVITE ENTRE LES PRESENTS ET ADMIS AU CONCOURS PROFESSIONNEL ENM	5
III- DONNEES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL.....	6
1. DIPLOMES D'ETUDES SUPERIEURES DETENUS PAR LES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL.....	6
2. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL.....	7
3. PREPARATION AUX CONCOURS	8
4. LANGUES ETRANGERES.....	9
IV- DONNES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL.....	10
1. REPARTITION HOMMES/FEMMES DE LA PROMOTION	10
2. LES AGES.....	10
3. CHARGES DE FAMILLE	11
4. LIEU DE NAISSANCE DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL.....	11

La promotion 2026 est composée de 96 stagiaires issus du concours professionnel (SCP)

(¹)

Le concours de recrutement de magistrats des premier et second grades - appelé également "concours professionnel" - , prévu à l'article 22 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (ordonnance statutaire), s'adresse aux professionnels issus du secteur public ou du secteur privé souhaitant se réorienter vers la magistrature.

Les stagiaires du second grade :

Le concours professionnel est ouvert pour le recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire (article 23 de l'ordonnance statutaire selon la version en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025) :

- Aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat et justifiant d'au moins sept années d'exercice professionnel dans le domaine juridique, administratif, économique ou social les qualifiant particulièrement pour exercer des fonctions judiciaires ;
- Aux juristes assistants et aux attachés de justice justifiant de trois années au moins d'exercice professionnel en cette qualité ;
- Aux directeurs de service de greffe judiciaires justifiant de cinq années de services effectifs dans leur corps ;
- Aux avocats justifiant de cinq années au moins d'exercice professionnel en cette qualité ;
- Aux titulaires du diplôme national de doctorat en droit qui possèdent, outre les diplômes requis pour le doctorat, un autre diplôme d'études supérieures et qui ont exercé pendant cinq ans des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un domaine juridique, définies par décret en Conseil d'Etat, dans un établissement public d'enseignement supérieur

Les stagiaires du premier grade :

Le concours professionnel est ouvert pour le recrutement de magistrats du premier grade de la hiérarchie judiciaire (article 24 de l'ordonnance statutaire selon la version en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025) :

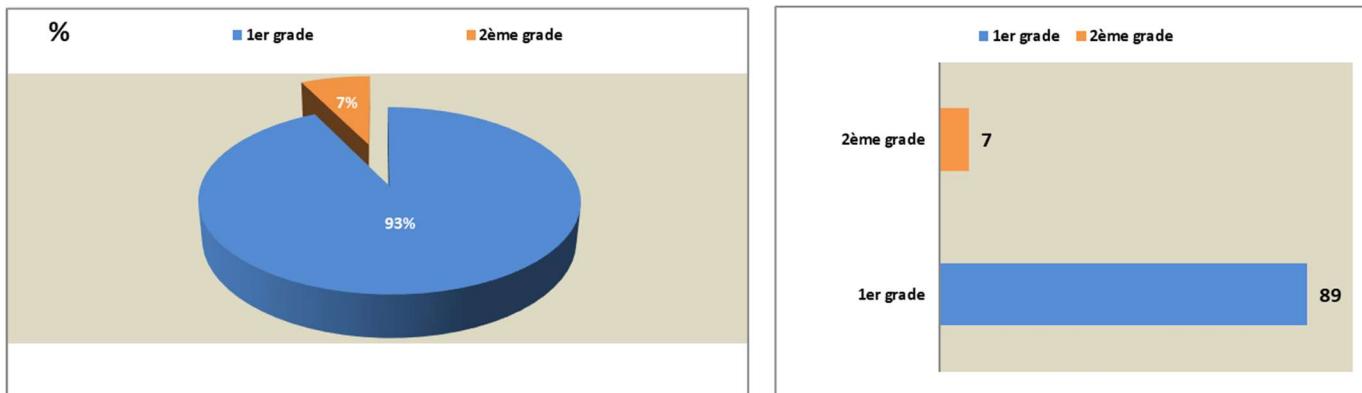
- Aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat ou justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat et justifiant d'au moins quinze années d'exercice professionnel dans le domaine juridique, administratif, économique ou social les qualifiant particulièrement pour exercer des fonctions judiciaires ;
- Aux magistrats à titre temporaire justifiant de cinq années au moins d'activité en cette qualité ;
- Aux directeurs des services de greffe judiciaires qui remplissent des conditions de grade et d'emploi définies par décret en Conseil d'Etat et que leur compétence et leur expérience qualifient particulièrement pour exercer les fonctions judiciaires ;
- Aux avocats justifiant de dix années au moins d'exercice professionnel en cette qualité ;
- Aux titulaires du diplôme national de doctorat en droit qui possèdent, outre les diplômes requis pour le doctorat, un autre diplôme d'études supérieures et qui ont exercé pendant douze ans des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un domaine juridique, définies par décret en Conseil d'Etat dans un établissement public d'enseignement supérieur.

(¹) Art. 22 de l'ordonnance statutaire de la magistrature (OS)

I- ORIGINE DU RECRUTEMENT

	Promotion 2026	1er grade*	2ème grade*
Nbr de SCP	96	89	7
%	100%	93%	7%

*Les grades dans ce profil se basent sur la législation applicable au 31/12/25



II- DONNEES CHIFREES DU CONCOURS PROFESSIONNEL

1. EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS AU CONCOURS PROFESSIONNEL



2. REPARTITION DES CANDIDATURES AU CONCOURS PROFESSIONNEL

A. Répartition globale des candidats au 1^{er} grade du concours professionnel – session 2025

	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL
Inscrits	284	26%	823	74%	1107
Rejets	132	30%	315	70%	447
Désistements	16	31%	36	69%	52
Admis à concourir	136	22%	472	78%	608
Absents	36	27%	95	73%	131
Présents	100	21%	377	79%	477
Admissibles	27	17%	133	83%	160
Lauréats	17	18%	77	82%	94

B. Répartition globale des candidats au 2^{ème} grade du concours professionnel – session 2025

	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL
Inscrits	121	30%	280	70%	401
Rejets	72	32%	156	68%	228
Désistements	5	24%	16	76%	21
Admis à concourir	44	29%	108	71%	152
Absents	18	26%	50	74%	68
Présents	26	31%	58	69%	84
Admissibles	4	20%	16	80%	20
Lauréats	3	38%	5	63%	8

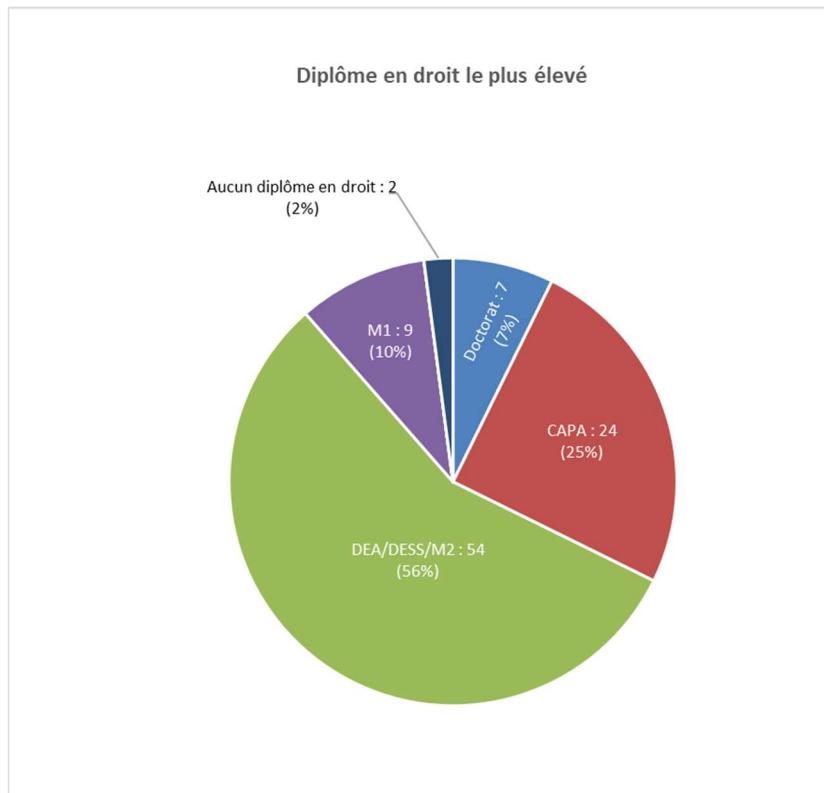
3. TAUX DE SELECTIVITE ENTRE LES PRESENTS ET ADMIS AU CONCOURS PROFESSIONNEL ENM



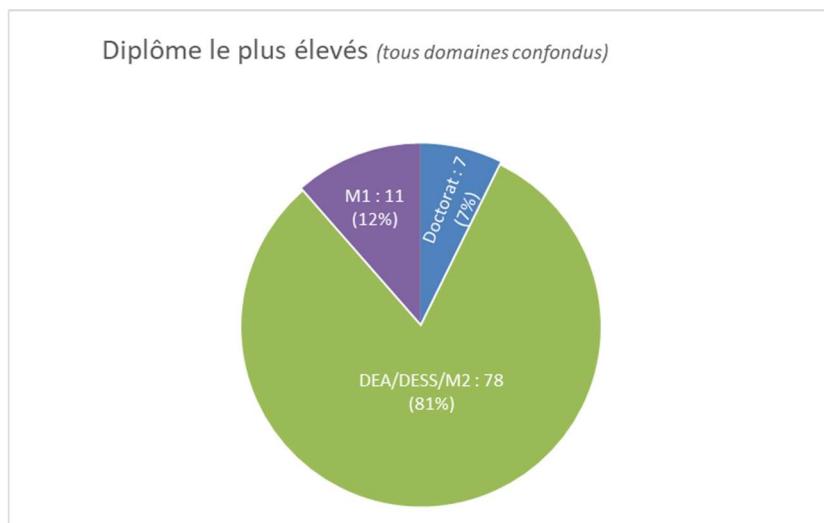
III- DONNEES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL

1. DIPLOMES D'ETUDES SUPERIEURES DETENUS PAR LES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL

C. Diplôme le plus élevé (en droit)



D. Diplôme le plus élevé obtenu (tous domaines confondus)



2. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL

A. Dernier emploi occupé des stagiaires du concours professionnel (fonction publique & militaire)

Pour information, 1 stagiaire n'a pas renseigné ce champ.

Dernier emploi occupé dans la fonction publique	Nombre de SCP
Adjoint au directeur des affaires financières et générales des hôpitaux	1
Attaché d'administration	3
Attaché de justice / Juriste assistant	17
Cadre greffier	2
Chargé de mission	1
Chargé de projets juridiques - Militaire	1
Chargé de section	1
Commandant - Responsable des affaires juridiques et du contentieux en centre pénitentiaire	1
Conseiller en charge des contrôles	1
Directeur de greffe des services de greffe judiciaires	4
Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	1
Greffier à la commission d'instruction de la Cour de justice de la République	1
Greffier des services judiciaires	5
Inspecteur des finances publiques	1
Juriste	1
Juriste rédacteur DRH ministères économiques et financiers	1
Magistrat à titre temporaire	3
Non renseigné	1
Rapporteur à l'instruction - Cour nationale du droit d'asile (Conseil d'Etat)	1
Rédacteur au service contentieux et recrits - Direction Générale des Finances Publiques	1
Rédacteur qualifié	1
Rédactrice experte	1
Responsable de bureau chargé des affaires juridiques	1
Responsable du service mutations économiques	1
Spécialiste juridique	1

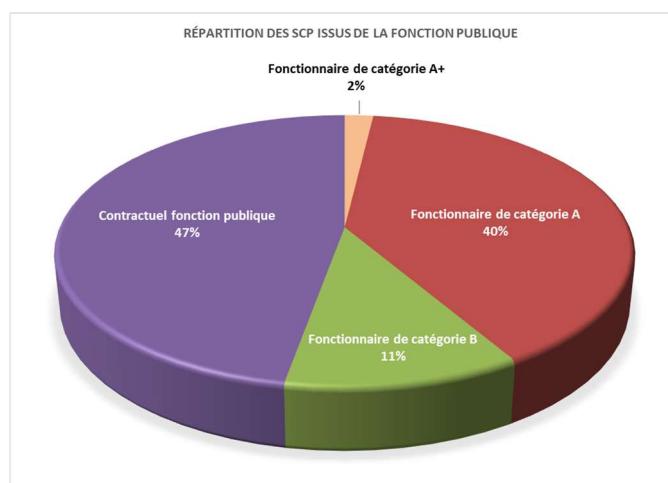
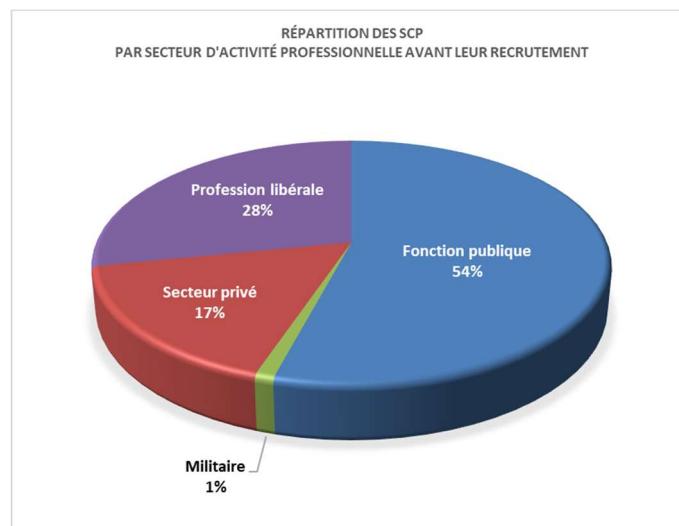
TOTAL 53

B. Dernier emploi occupé des stagiaires du concours professionnel (secteur privé)

Dernier emploi occupé dans le secteur privé	Nombre de SCP
Avocat	26
Chargé affaires juridiques	1
Commissaire de justice	1
Conseil en propriété industrielle, mandataire agréé près l'Office Européenne des Brevets	1
Directeur général - Centre Primo Levi	1
Directeur juridique	3
Juriste	9
Responsable adjoint - CPAM	1

TOTAL 39

C. Répartition par secteur d'activité professionnelle avant leur recrutement



D. Nombre d'années d'exercice professionnel avant leur recrutement

Nombre d'année d'expérience professionnelle qualifiante antérieure*	Promo SCP 2026
Minimum	3
Maximum	31
Moyenne Promo	17

(*) Arrondi à la décimale la plus proche.

3. PREPARATION AUX CONCOURS

Années prises en compte 2024-2025 – Selon le déclaratif des stagiaires

Lieu de préparation des SCP ENM	Nombre de SCP	% de SCP ayant suivi une formation
Préparations publiques	18	19%
Préparation privée	32	33%
Préparation privée + préparations individuelle	1	1%
Non renseigné	21	22%
Aucune ou préparation individuelle	24	25%

4. LANGUES ETRANGERES

La langue étrangère la plus étudiée par les stagiaires du concours professionnel reste l'anglais : 29 d'entre eux (30 %) sont des utilisateurs expérimentés, 31 (32 %) sont des utilisateurs indépendants et 9 (9 %) sont des utilisateurs élémentaires.

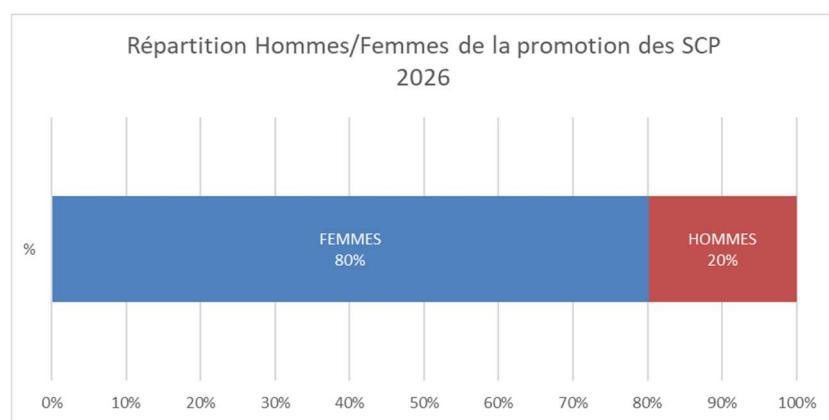
Langues étrangères pratiquées par les stagiaires du concours professionnel

LANGUES	Niveau CECRL (Cadre européen de référence pour les langues)											
	C2 Utilisateur expérimenté (niveau maîtrise)		C1 Utilisateur expérimenté (niveau autonome)		B2 Utilisateur indépendant (niveau avancé ou indépendant)		B1 Utilisateur indépendant (niveau seuil)		A2 Utilisateur élémentaire (niveau intermédiaire ou usuel)		A1 Utilisateur élémentaire (niveau introductif ou de découverte)	
Nombre de SCP	%	Nombre de SCP	%	Nombre de SCP	%	Nombre de SCP	%	Nombre de SCP	%	Nombre de SCP	%	
ALLEMAND	1	1%	2	2%	2	2%	1	1%	6	6%	6	6%
ANGLAIS	7	7%	22	23%	16	17%	15	16%	7	7%	2	2%
ARABE									1	1%	1	1%
CHINOIS									1	1%		
COREEN									1	1%		
ESPAGNOL	5	5%	3	3%	4	4%	5	5%	8	8%	3	3%
ITALIEN	2	2%	1	1%	1	1%	1	1%	5	5%	2	2%
PORTUGAIS							1	1%				
ROUMAIN	1	1%										
RUSSE	1	1%			1	1%					1	1%
UKRAINIEN			1	1%								

IV- DONNES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL

1. REPARTITION HOMMES/FEMMES DE LA PROMOTION

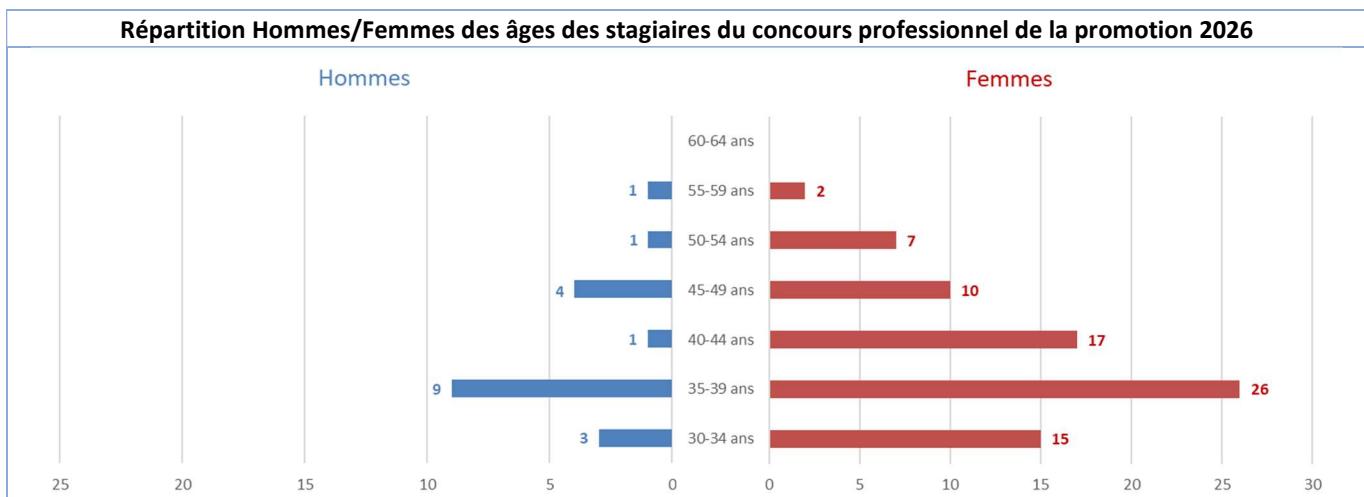
	SCP 1er grade		SCP 2ème grade		PROMO SCP 2026	
	Nbr de SCP	%	Nbr de SCP	%	Nbr de SCP	%
FEMMES	73	82%	4	57%	77	80%
HOMMES	16	18%	3	43%	19	20%
TOTAL	89	100%	7	100%	96	100%



2. LES AGES

Age moyen des stagiaires du concours professionnel de la promotion 2026

Age	SCP 1er grade	SCP 2ème grade	Promo SCP 2026
Minimum	30	38	32
Maximum	56	54	61
Age moyen	40	47	42



3. CHARGES DE FAMILLE

La promotion 2026 compte 59 stagiaires du concours professionnel chargés de famille soit 61 %.

Nombre d'enfant	Nombre de SCP	%
1	12	13%
2	38	40%
3	9	9%
Total	59	61%

Pour information, 3 stagiaires n'ont pas renseigné ce champ.

4. LIEU DE NAISSANCE DES STAGIAIRES DU CONCOURS PROFESSIONNEL

REGIONS DE NAISSANCE	Nombre de SCP	%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	13	14%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3	3%
BRETAGNE	3	3%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	1	1%
DOM-TOM	2	2%
ETRANGER	4	4%
GRAND-EST	8	8%
HAUTS-DE-FRANCE	11	11%
ILE DE FRANCE	25	26%
NORMANDIE	3	3%
NOUVELLE-AQUITAINE	7	7%
OCCITANIE	6	6%
PACA	8	8%
PAYS-DE-LA-LOIRE	2	2%
Total Promo 2026	96	

*
